



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture, le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le **05 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241128-D2024_154_SI-AR

DECISION 2024-154

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

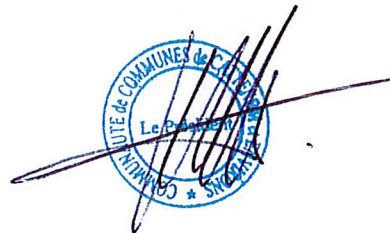
D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances MATMUT d'un montant de 334,86 € et correspondant aux frais de remise en état d'un panneau de « sens giratoire » sur une VICC suite à un accident matériel de la circulation en date du 7 mars 2024 survenu à Hettange-Grande.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 28 novembre 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le

05 DEC. 2024